

Bilan social 2022 de l'Etat et des institutions autonomes

Sommaire

Abréviations	4
Avant-propos	5
Entités décrites	6
Chapitre 1 - Emplois (postes)	8
Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices	10
2.1. Effectifs	10
2.2. Pyramide des âges	11
2.3. Ancienneté	15
2.4. Nationalité et lieu de résidence	16
2.5. Flux de personnel	18
2.6. Encadrement	20
2.7. Taux d'absence	21
Chapitre 3 - Rémunération	22
Chapitre 4 - Conditions d'emploi	23
4.1. Travail à temps partiel	23
4.2. Charges sociales	24
Liste des tableaux et graphiques	25

Abréviations

AIG	Aéroport international de Genève
CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
EPI	Etablissements publics pour l'intégration
ETP	Equivalent temps plein
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
HES	Hautes écoles spécialisées
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IMAD	Institution genevoise de maintien à domicile
LTrait	Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers
PAT	Personnel administratif et technique
SIG	Services industriels de Genève
TPG	Transports publics genevois
UNIGE	Université de Genève

Avant-propos

Le bilan social de l'Etat et des institutions autonomes présente les ressources humaines de l'ensemble formé par l'Etat de Genève et 12 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique. Cet ensemble représente ce que l'on appelle communément le « Grand Etat ». A noter que seules des entités comptant au moins 40 collaborateurs ou collaboratrices sont prises en compte.

Ce document complète le bilan social du « Petit Etat ». Tous deux sont destinés notamment aux responsables politiques, aux gestionnaires des entités décrites, à leurs partenaires, aux médias et au grand public.

La plupart des personnes décrites dans ce bilan social travaillent sous le régime de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (LTrait). Cette loi est appliquée par l'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève, les Etablissements publics pour l'intégration, l'Hospice général, la HES-SO Genève, l'Institution genevoise de maintien à domicile et l'Université de Genève.

Le lecteur peut aisément retrouver sur le [site internet de l'Etat](#) les données des précédentes éditions de ce bilan social ("Grand Etat") ainsi que celles du bilan social de l'Etat ("Petit Etat").

La publication de ce bilan social ne serait pas possible sans la participation active des responsables des institutions concernées. Qu'ils et elles en soient remerciés ici.

Entités décrites

Le périmètre retenu pour ce bilan social réunit l'Etat de Genève au sens strict et les institutions genevoises exerçant des tâches cantonales de nature publique, le plus souvent sous la surveillance de l'Etat et avec des subventions de sa part.

A noter que ce périmètre a été redéfini selon la décision du Conseil d'Etat dans son Arrêté du 27 avril 2022. Dans la volonté de correspondre au plus proche au périmètre des comptes consolidés publiés par l'Etat, le périmètre retenu désormais pour le bilan social (Grand Etat) n'inclut plus les établissements médico-sociaux (EMS) ni les établissements pour les personnes handicapées (EPH).



L'Etat de Genève réunit les sept départements de l'administration cantonale¹, la Chancellerie d'Etat, le Pouvoir judiciaire, le secrétariat général du Grand Conseil. La Constitution de 2012 lui donne pour objectifs la prospérité commune, la cohésion et la paix sociales, la sécurité et la préservation des ressources naturelles.



Créés en 2008 par la fusion de plusieurs institutions, les **Etablissements publics pour l'intégration (EPI)** forment une institution de droit public subventionnée par l'Etat. Ils ont pour mission de contribuer à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale.



Instituée par la Confédération et le canton de Genève en 1964, la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** est une fondation de droit privé qui finance les infrastructures immobilières des organismes de la Genève Internationale et leur propose des lieux de conférences.



Créée sous la forme d'une fondation de droit public en 1969, la **Fondation des Parkings** a pour missions de promouvoir, de construire et d'exploiter des parcs de stationnement et d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.



Fondé en 1920, l'**Aéroport international de Genève (AIG)** est devenu en 1994 un établissement de droit public qui fournit des infrastructures et des équipements pour le transport aérien. Il emploie plus de 1'000 personnes parmi les quelque 11'000 collaborateurs et collaboratrices œuvrant sur la plateforme aéroportuaire.

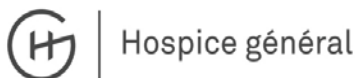


Membre de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la **HES-SO Genève** est depuis avril 2014 un établissement de droit public qui comporte la Haute école de gestion, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, la Haute école d'art et de design, la Haute école de musique, la Haute école de santé et la Haute école de travail social.

¹ Au 31 décembre 2022: le département des finances et des ressources humaines (DF), le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS), le département du territoire (DT), le département des infrastructures (DI), le département de l'économie et de l'emploi (DEE), le département de la cohésion sociale (DCS).



Etablissement de droit public, les **Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** ont été créés en 1995 par la réunion des principaux établissements hospitaliers publics du canton et font l'objet d'un contrat de prestations avec l'Etat. En vertu de la loi cantonale, ils ont pour missions les soins à la population, l'enseignement et la recherche.



Fondé en 1535 sous le nom d'Hôpital général, l'**Hospice général** assure la politique sociale du canton, l'aide aux migrants et apporte un soutien aux seniors. Il fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etablissement de droit public depuis 2013, l'**Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)** assure des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile. Elle fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etabli au Grand-Saconnex en 1981, **Palexpo** est une société anonyme non subventionnée dont l'Etat est actionnaire majoritaire. Palexpo a pour mission de générer des retombées économiques et médiatiques pour Genève et sa région au moyen d'expositions, de congrès, de conférences et d'autres manifestations.



Créés en 1896, les **Services industriels de Genève (SIG)** sont un établissement de droit public qui a pour but de fournir aux habitants et habitantes, aux entreprises et aux collectivités du canton l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique et la fibre optique ainsi que de traiter les déchets et les eaux usées.



Les **Transports publics genevois (TPG)** sont, depuis 1977, un établissement de droit public qui a pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Créée en 1559, l'**Université de Genève (UNIGE)** est un établissement de droit public qui a pour missions l'enseignement, la recherche et le service à la cité. Le personnel administratif et technique est soumis à la L^{Trait}². Les indicateurs du bilan social font référence à la part de son personnel (65%) subventionnée par l'Etat.

² Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers.

Avertissement

Les chiffres de ce bilan social ont été arrêtés à la fin de l'année 2022. Le calcul des totaux et des moyennes globales est obtenu en réunissant les données individuelles de chaque entité dans le cadre d'une seule base de données consolidée.

Chapitre 1 - Emplois (postes)

Les postes de travail, exprimés en équivalents temps plein (ETP), sont une notion budgétaire. Ils sont dits consommés lorsque les comptes montrent qu'ils sont occupés (par un, une ou plusieurs titulaires). Il y a sous-consommation lorsque le nombre de postes occupés est inférieur à ce qui était prévu au budget.

Le tableau ci-dessous détaille par politique publique, soit selon les prestations fournies, le nombre de postes prévus au budget et leur consommation.

Selon la terminologie de l'Etat, les *fonctions permanentes* sont occupées par les fonctionnaires, nommés pour une durée indéterminée après avoir accompli une période probatoire, ainsi que le personnel employé en période probatoire. Les *fonctions non permanentes* sont occupées par des auxiliaires et des agentes ou agents spécialisés.

1 - Consommation des postes de la magistrature, des fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève

Politique publique	Budget / 12èmes			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance	254.6	23.7	278.3	245.6	26.7	272.3
B Etats-majors et prestations transversales	1'349.9	27.2	1'377.0	1'336.8	45.4	1'382.2
C Cohésion sociale	2'066.9	81.8	2'148.7	2'079.5	161.1	2'240.6
D Culture, sport et loisirs	22.0	3.0	24.9	24.6	7.5	32.1
E Environnement et énergie	1'907.2	5.6	1'912.8	1'902.0	10.6	1'912.6
F Formation	11'981.4	1'177.6	13'159.0	11'736.9	1'712.2	13'449.1
G Aménagement et logement	361.5	13.1	374.6	346.9	14.6	361.5
H Sécurité et population	3'412.9	47.1	3'460.0	3'358.2	88.8	3'447.0
I Impôts et finances	793.0	5.2	798.2	758.2	8.4	766.6
J Justice	772.7	23.0	795.7	776.6	50.4	827.0
K Santé	12'889.7	360.9	13'250.6	12'788.9	401.8	13'190.7
L Economie et emploi	581.5	51.8	633.3	533.4	51.0	584.4
M Mobilité	3'674.7	4.0	3'678.7	3'660.2	21.0	3'681.2
Total	40'067.9	1'823.9	41'891.8	39'547.5	2'599.5	42'147.0

Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris

2 - Postes en équivalent temps plein par entité prévus au budget et consommés

Politique publique	Budget / 12èmes			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
Etat	17'097.2	505.8	17'603.0	16'880.4	927.1	17'807.4
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	750.3	11.8	762.1	721.9	21.4	743.2
Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	62.0	0.0	62.0	62.3	0.0	62.3
Fondation des Parkings	189.2	0.0	189.2	182.2	0.0	182.2
Genève Aéroport (AIG)	971.7	0.0	971.7	972.0	0.0	972.0
Hautes écoles spécialisées (HES)	1'105.8	0.0	1'105.8	1'094.2	0.0	1'094.2
Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	10'790.0	307.0	11'097.0	10'779.0	287.0	11'066.0
Hospice général (HG)	969.0	39.6	1'008.5	1'006.2	114.4	1'120.5
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	1'955.8	48.5	2'004.3	1'867.1	54.3	1'921.4
Palexpo SA	170.0	0.0	170.0	179.1	0.0	179.1
Services industriels de Genève (SIG)	1'609.0	0.0	1'609.0	1'619.0	0.0	1'619.0
Transports publics genevois (TPG)	2'143.0	0.0	2'143.0	2'145.4	0.0	2'145.4
Université de Genève	2'254.9	911.4	3'166.3	2'038.9	1'195.4	3'234.3
Total	40'067.9	1'823.9	41'891.8	39'547.5	2'599.5	42'147.0

Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris

3 - Consommation des postes de la magistrature et fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève, hors Petit Etat

Politique publique	Budget / 12èmes			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance (FIPOI)	62.0	0.0	62.0	62.3	0.0	62.3
C Cohésion sociale (Hospice Général & EPI)	1'719.3	51.3	1'770.6	1'728.0	135.7	1'863.7
E Environnement et énergie (SIG)	1'609.0	0.0	1'609.0	1'619.0	0.0	1'619.0
F Formation (Université & HES)	3'360.7	911.4	4'272.1	3'133.1	1'195.4	4'328.5
K Santé (HUG & IMAD)	12'745.8	355.5	13'101.3	12'646.1	341.3	12'987.4
L Economie et emploi (Palexpo)	170.0	0.0	170.0	179.1	0.0	179.1
M Mobilité (AIG, TPG, Fondation des Parkings)	3'303.9	0.0	3'303.9	3'299.7	0.0	3'299.7
Total	22'970.7	1'318.2	24'288.8	22'667.2	1'672.4	24'339.6

Les douze entités en sus de l'Etat prises en considération dans le tableau 2 s'inscrivent chacune dans le cadre d'une seule politique publique. Les postes de l'Etat qui s'intègrent dans l'ensemble des politiques publiques ne figurent pas dans ce tableau.

Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices

2.1. Effectifs

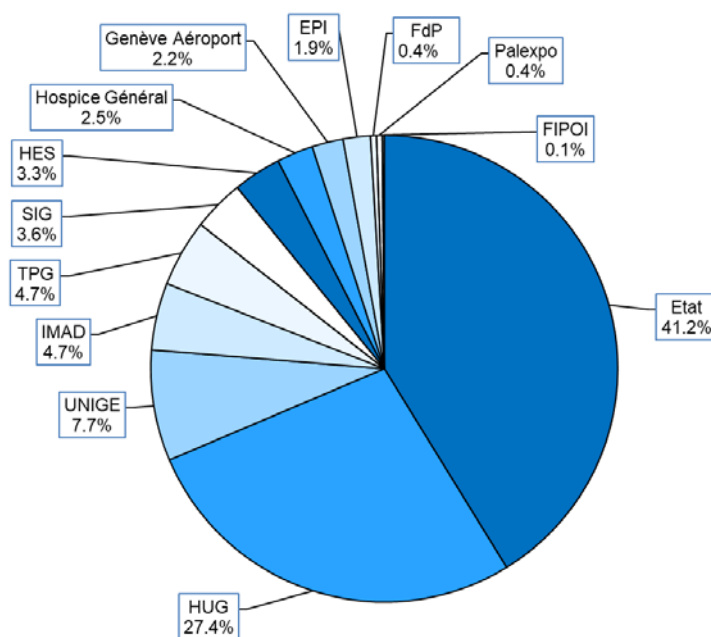
Les effectifs expriment les personnes occupant un poste fixe. Leur nombre est supérieur à celui des postes, ceux-ci pouvant être occupés par plusieurs personnes.

4 - Effectifs par entité (personne physique) et par sexe

Entité	2022		
	Hommes	Femmes	Total
Etat	8'530	10'721	19'251
Établissements Publics pour l'Intégration	380	504	884
FIPOI	44	19	63
Fondation des Parkings	115	76	191
Genève Aéroport	714	294	1'008
Hautes Ecoles Spécialisées	804	751	1'555
Hôpitaux Universitaires de Genève	4'015	8'772	12'787
Hospice Général	351	828	1'179
Institution genevoise de Maintien à Domicile	465	1'710	2'175
Palexpo SA	119	67	186
Services Industriels de Genève	1'307	356	1'663
Transports Publics Genevois	1'877	295	2'172
Université de Genève	1'700	1'886	3'586
Total Global	20'421	26'279	46'700

L'effectif total n'a que faiblement augmenté par rapport à 2021 (moins d'un pour cent). Dans l'absolu, cette légère hausse s'explique essentiellement par des engagements au sein du Petit Etat et des EPI.

5 - Répartition de l'effectif



2.2. Pyramide des âges

6 - Structure des effectifs par sexe et par entité

	Age moyen	Moins de 35 ans	Entre 35 et 49 ans	50 ans et plus
Sexe				
Femmes	44.1	23.9%	41.7%	34.4%
Hommes	45.3	20.0%	42.2%	37.8%
Entité				
Etat	45.2	20.1%	44.7%	35.2%
Etablissements Publics pour l'Intégration	43.8	23.5%	42.8%	33.7%
FIPOI	46.8	11.1%	52.4%	36.5%
Fondation des Parkings	45.3	19.4%	43.5%	37.2%
Genève Aéroport	45.1	15.0%	51.1%	33.9%
Hautes Ecoles Spécialisées	44.0	25.5%	37.7%	36.7%
Hôpitaux Universitaires de Genève	43.4	27.1%	38.9%	34.0%
Hospice Général	43.8	24.4%	42.7%	32.9%
Institution genevoise de Maintien à Domicile	44.9	18.6%	43.8%	37.6%
Palexpo SA	45.6	22.6%	35.5%	41.9%
Services Industriels de Genève	47.4	13.1%	40.2%	46.7%
Transports Publics Genevois	45.0	19.0%	45.1%	35.9%
Université de Genève	45.2	24.1%	34.6%	41.3%
Total	44.7	22.2%	41.9%	35.9%

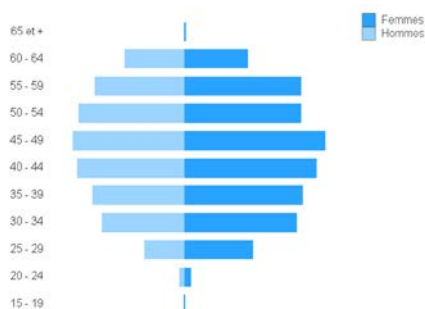
L'âge moyen global demeure stable à 44.7 ans. Les variations d'un établissement à l'autre restent très faibles en ce qui concerne cet indicateur de tendance centrale. Celui-ci est le plus bas aux HUG. Il est le plus élevé aux SIG, une caractéristique qui se lit également dans la pyramide des âges dont la forme est inversée.

7 - Pyramide des âges – Grand Etat



Le Grand Etat présente de façon constante une pyramide équilibrée. On y observe une prédominance féminine, comme chez ses deux plus grands employeurs que sont le Petit Etat et les HUG.

8 - Pyramide des âges – Petit Etat



La pyramide des âges du Petit Etat présente une forme équilibrée qui s'explique par sa grande taille et la diversité des métiers exercés.

9 - Pyramide des âges – EPI



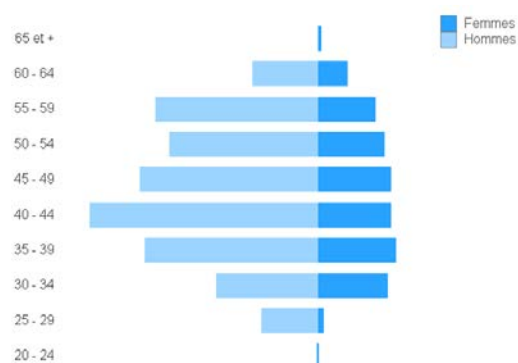
10 - Pyramide des âges – FIPOI



11 - Pyramide des âges – Fondation des Parkings



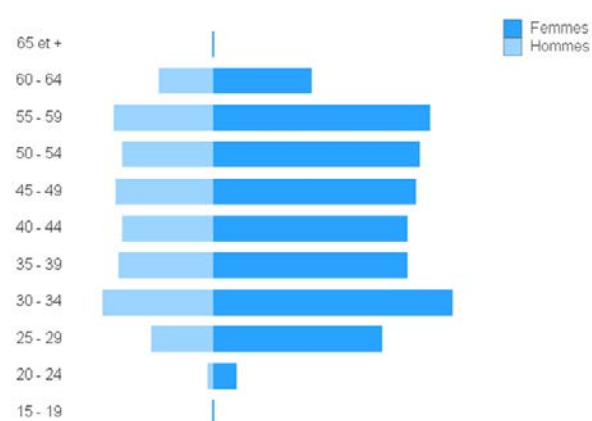
12 - Pyramide des âges – Genève Aéroport



13 - Pyramide des âges – HES-SO Genève



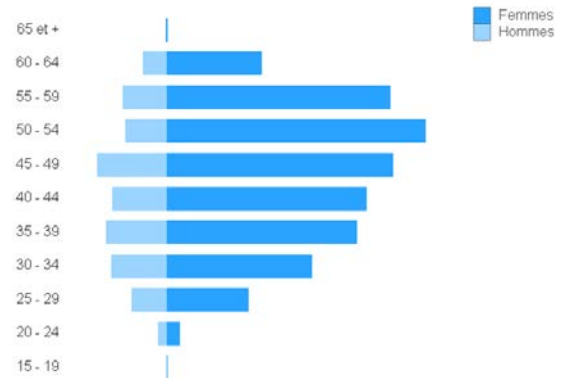
14 - Pyramide des âges – HUG



15 - Pyramide des âges – Hospice général



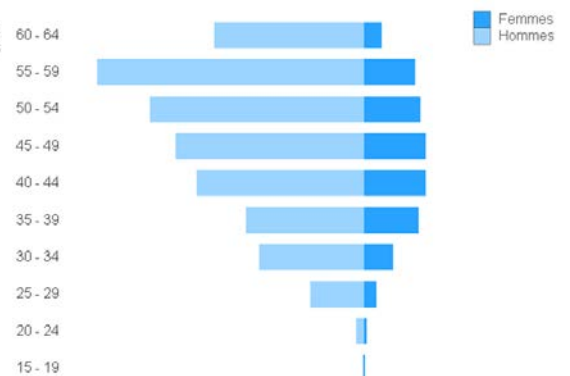
16 - Pyramide des âges – IMAD



17 - Pyramide des âges – Palexpo SA



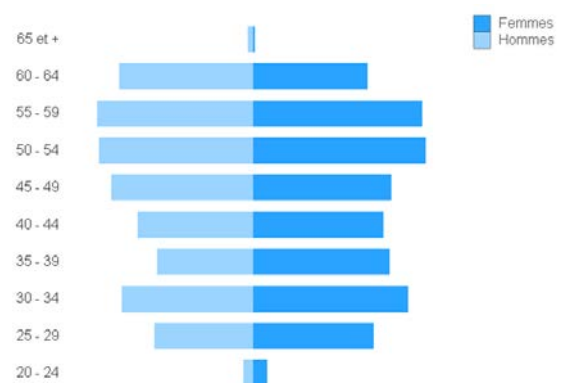
18 - Pyramide des âges – SIG



19 - Pyramide des âges – TPG



20 - Pyramide des âges – Université de Genève

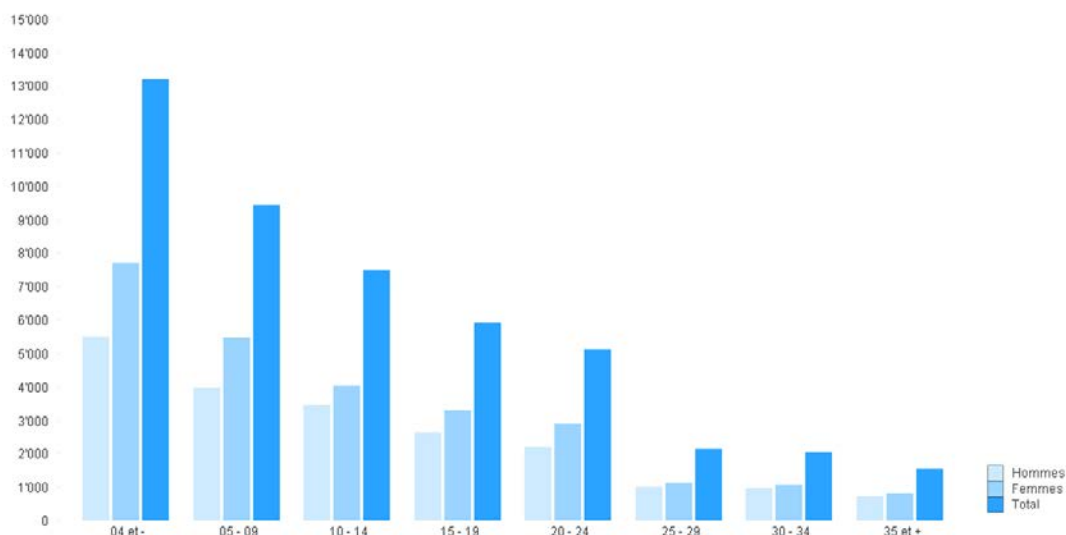


La prédominance féminine est marquée dans les métiers de la santé (HUG, IMAD) et ceux du social (Hospice Général). Au contraire, la prédominance masculine s'observe dans les transports et aux SIG. A noter aussi la forme rectangulaire prévalant pour les institutions d'enseignement (HES, UNIGE) où les diverses classes d'âge sont représentées de manière relativement similaire.

2.3. Ancienneté

Présentée de façon globale, l'ancienneté décrit la longévité des carrières au sein d'une entité. Si une personne passe d'une entité à une autre, son ancienneté repart généralement à zéro.

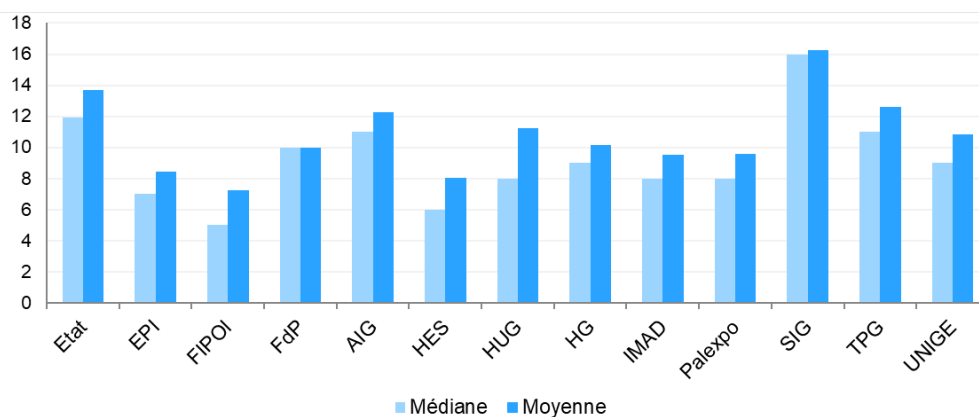
21 - Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté



22 - Effectifs par tranches d'années d'ancienneté (pourcents et nombres absolus)

Ancienneté	Hommes	en %	Femmes	en %	Total	% du total
04 et -	5'491	41.7%	7'677	58.3%	13'168	28.2%
05 - 09	3'959	42.1%	5'446	57.9%	9'405	20.1%
10 - 14	3'440	46.2%	4'011	53.8%	7'451	16.0%
15 - 19	2'627	44.5%	3'280	55.5%	5'907	12.6%
20 - 24	2'208	43.3%	2'887	56.7%	5'095	10.9%
25 - 29	1'000	47.1%	1'124	52.9%	2'124	4.5%
30 - 34	972	47.9%	1'058	52.1%	2'030	4.3%
35 et +	724	47.6%	796	52.4%	1'520	3.3%
Total	20'421	43.7%	26'279	56.3%	46'700	100.0%

23 – Ancienneté par institution



Corrélés à des carrières longues au sein du même employeur, les métiers spécialisés dans les domaines de l'enseignement, de la police et des transports en commun tendent à accroître l'ancienneté moyenne au sein d'une entité. La taille d'une entité a le même effet, de par la possibilité des mutations internes.

2.4. Nationalité et lieu de résidence

Les Suisses et Suissesses ayant plusieurs nationalités figurent sous « Suisse ».

La catégorie « autres cantons » inclut avant tout des personnes domiciliées dans le canton de Vaud. La catégorie « hors Suisse » regroupe principalement des personnes domiciliées dans les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain.

24 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	23'958	3'217	5'168	32'343
AELE + UE	4'931.0	666.0	7'598.0	13'195.0
Autres Pays	1'052	88	22	1'162
Total	29'941	3'971	12'788	46'700

25 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	51.3%	6.9%	11.1%	69.3%
AELE + UE	10.6%	1.4%	16.3%	28.3%
Autres Pays	2.3%	0.2%	0.0%	2.5%
Total	64.1%	8.5%	27.4%	100.0%

La répartition par nationalité et par lieu de résidence varie considérablement d'une entité à l'autre, ce qui s'explique en grande partie par les différents types de métiers représentés. Les personnes travaillant dans les domaines de la santé et des transports habitent souvent en dehors du canton. Le besoin de compétences techniques ou scientifiques pointues provoque aussi un important recrutement extérieur, comme l'illustre l'Université.

26 - Répartition des effectifs par institution, par nationalité et lieu de résidence

Entité	Nationalité	Lieu de résidence			Total
		Canton de Genève	Autres Cantons	Hors Suisse	
Etat	Suisse	68.4%	7.6%	11.8%	87.9%
	AELE + UE	5.8%	0.6%	5.0%	11.4%
	Autres Pays	0.6%	0.1%	0.0%	0.7%
	Total	74.9%	8.3%	16.8%	100.0%
Etablissements Publics pour l'Intégration	Suisse	54.3%	3.1%	12.7%	70.0%
	AELE + UE	11.4%	0.9%	12.8%	25.1%
	Autres Pays	4.8%	0.1%	0.0%	4.9%
	Total	70.5%	4.1%	25.5%	100.0%
FIPOI	Suisse	41.3%	9.5%	6.3%	57.1%
	AELE + UE	7.9%	1.6%	31.7%	41.3%
	Autres Pays	1.6%	0.0%	0.0%	1.6%
	Total	50.8%	11.1%	38.1%	100.0%
Fondation des Parkings	Suisse	43.5%	3.1%	18.8%	65.4%
	AELE + UE	15.2%	1.0%	16.8%	33.0%
	Autres Pays	1.6%	0.0%	0.0%	1.6%
	Total	60.2%	4.2%	35.6%	100.0%
Genève Aéroport	Suisse	42.4%	18.3%	16.7%	77.3%
	AELE + UE	7.3%	1.5%	12.8%	21.6%
	Autres Pays	1.1%	0.0%	0.0%	1.1%
	Total	50.8%	19.7%	29.5%	100.0%
Hautes Ecoles Spécialisées	Suisse	43.0%	16.1%	8.7%	67.7%
	AELE + UE	8.6%	4.1%	17.3%	29.9%
	Autres Pays	1.5%	0.6%	0.3%	2.4%
	Total	53.1%	20.7%	26.2%	100.0%
Hôpitaux Universitaires de Genève	Suisse	34.5%	4.1%	10.0%	48.6%
	AELE + UE	15.2%	2.1%	30.2%	47.5%
	Autres Pays	3.6%	0.2%	0.1%	3.9%
	Total	53.3%	6.4%	40.3%	100.0%
Hospice Général	Suisse	62.5%	6.3%	11.8%	80.6%
	AELE + UE	8.7%	1.1%	7.3%	17.0%
	Autres Pays	2.1%	0.3%	0.0%	2.4%
	Total	73.3%	7.6%	19.1%	100.0%
Institution genevoise de Maintien à Domicile	Suisse	26.8%	1.4%	10.2%	38.3%
	AELE + UE	14.2%	0.5%	42.9%	57.7%
	Autres Pays	3.7%	0.1%	0.2%	4.0%
	Total	44.7%	2.0%	53.3%	100.0%
Palexpo SA	Suisse	33.3%	10.8%	9.1%	53.2%
	AELE + UE	14.5%	0.5%	29.6%	44.6%
	Autres Pays	2.2%	0.0%	0.0%	2.2%
	Total	50.0%	11.3%	38.7%	100.0%
Services Industriels de Genève	Suisse	53.3%	8.0%	12.9%	74.2%
	AELE + UE	8.4%	1.5%	14.7%	24.7%
	Autres Pays	0.9%	0.2%	0.1%	1.1%
	Total	62.6%	9.7%	27.7%	100.0%
Transports Publics Genevois	Suisse	40.0%	3.8%	15.4%	59.2%
	AELE + UE	18.0%	1.0%	19.7%	38.6%
	Autres Pays	2.1%	0.1%	0.0%	2.2%
	Total	60.0%	4.9%	35.1%	100.0%
Université de Genève	Suisse	43.4%	11.4%	6.3%	61.0%
	AELE + UE	15.5%	3.7%	12.9%	32.0%
	Autres Pays	6.1%	0.7%	0.1%	6.9%
	Total	65.0%	15.8%	19.2%	100.0%

2.5. Flux de personnel

27 - Taux de rotation en équivalent temps plein

Entité	Total
Etat	5.0%
Etablissements Publics pour l'Intégration	12.8%
FIPOI	14.0%
Fondation des Parkings	5.2%
Genève Aéroport	5.9%
Hautes Ecoles Spécialisées	5.7%
Hôpitaux Universitaires de Genève	8.2%
Hospice Général	6.3%
IMAD	9.0%
Palexpo SA	9.2%
Services Industriels de Genève	2.5%
Transports Publics Genevois	5.4%
Université de Genève	3.7%

Le taux de rotation indique, en équivalent temps plein, le nombre de personnes arrivées et parties durant l'année, par rapport au nombre moyen de personnes présentes en début et fin d'année. A noter que le taux élevé observé cette année pour les EPI s'explique par le nombre important d'engagements lors de l'ouverture d'une nouvelle résidence pour personnes en situation de handicap. Des effets de base du calcul relatifs aux effectifs de référence doivent aussi être considérés dans l'interprétation des différents niveaux des taux présentés.

2.5.1. Entrées

28 - Entrées en personnes (postes fixes)

Entité	Total
Etat	543
EPI	162
FIPOI	7
Fondation des parkings	12
Genève Aéroport	41
Hautes écoles spécialisées	119
Hôpitaux Universitaires de Genève	1157
Hospice général	75
IMAD	201
Palexpo SA	19
Services industriels de Genève	0
Transports publics genevois	151
Université de Genève	162

Pour ce qui est de l'Université et des HES, le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le recours à des auxiliaires, à des assistants ou assistantes pour l'enseignement.

29 – Entrées de personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi (fixes et auxiliaires)

Entité	Total
Etat	997
Etablissements publics pour l'intégration	51
Fondation des immeubles pour les organisation inter	1
Fondation des parkings	5
Genève Aéroport	3
Hautes écoles spécialisées	105
Hôpitaux Universitaires de Genève	151
Hospice général	114
Institution genevoise de maintien à domicile	29
Palexpo SA	4
Services industriels de Genève	19
Transports publics genevois	35
Université de Genève	183

Une directive entrée en vigueur le 17 octobre 2014 et s'appliquant au Grand Etat vise à favoriser la réinsertion des personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi. Elle stipule que tout poste ouvert doit être annoncé audit office qui pourra proposer cinq demandeurs ou demandeuses d'emploi. Ceux-ci devront être pris en considération par le recruteur.

Le tableau ci-dessus comporte à la fois les postes fixes et les postes auxiliaires. En effet, l'insertion de personnes au chômage passe souvent par des recrutements dans des postes auxiliaires, qui peuvent déboucher sur des engagements dans des postes fixes.

2.5.2. Sorties

Certaines sorties constituent un changement de statut. Par ailleurs, quelques institutions enregistrent des sorties dans le cadre normal de la carrière de leur personnel, soit pour des motifs de perfectionnement professionnel (HUG), soit en raison des parcours professionnels, notamment dans l'enseignement (Université, HES).

30 – Sorties en personnes

Entité	Motif de sortie							Total
	Démission	Licenciement	Retraite	Retraite anticipée	Décès	Invalidité	Fin de contrat	
Etat	283	62	246	171	16	28	7	813
EPI	40	12	11	11	2		5	81
FIPOI	2	2	4	2			3	13
Fondation des parkings	2	5	1				1	9
Genève Aéroport	21	28	11	22				82
Hautes écoles spécialisées	36	1	26	14			26	103
Hôpitaux Universitaires de Genève	475	60	134	256	10		315	1250
Hospice général	48	3	15	12		1	1	80
IMAD	93	16	20	56	1		15	201
Palexpo SA	9			6			1	16
Services industriels de Genève	22	4	55		3		11	95
Transports publics genevois	50	29	15	28	5		5	132
Université de Genève	56	11	49	17	2		6	141

Le nombre de licenciements est lié à la taille et à la nature de l'institution. Plus une entité est petite, plus il est difficile de réorienter vers un nouveau poste une personne qui rencontrerait des difficultés dans l'exercice de sa mission. La dimension humaine de certains métiers, par exemple dans le domaine du social, de la santé ou de la sécurité, implique des exigences supplémentaires dans la façon dont les prestations sont délivrées. Les institutions qui recrutent le plus de bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'aide sociale sont sujettes à un nombre d'échecs de réinsertion plus importants. Enfin, le droit applicable aux contrats de travail varie d'une entité à une autre, ce qui rend la comparaison difficile.

2.6. Encadrement

Les niveaux de responsabilité sont établis de la façon suivante:

1. Membres dirigeants : directrices et directeurs généraux, secrétaires généraux, membres de la direction générale, du comité de direction ou du rectorat.
2. Cadres supérieurs avec encadrement : à partir de la classe salariale 23 de la LTrait³.
3. Cadres intermédiaires avec encadrement : jusqu'à la classe 22.
4. Cadres supérieurs sans encadrement : experts et expertes, corps professoral, spécialistes à partir de la classe 23 n'ayant pas la responsabilité d'une équipe.
5. Collaborateurs ou collaboratrices et cadres intermédiaires sans encadrement (jusqu'à la classe 22).

Pour les établissements n'appliquant pas la LTrait, ces catégories sont définies par analogie.

31 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité et par sexe en %

Entité	Sexe	Niveau de responsabilité					Total
		1 - Membres dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Personnel et cadres intermédiaires sans encadrement	
Etat	Femmes	0.1%	1.1%	0.9%	1.8%	51.9%	55.7%
	Hommes	0.2%	2.2%	2.0%	1.5%	38.4%	44.3%
	Total	0.2%	3.3%	2.9%	3.3%	90.3%	100.0%
EPI	Femmes	0.3%	0.2%	2.7%	0.1%	53.6%	57.0%
	Hommes	0.3%	0.1%	3.3%	0.1%	39.1%	43.0%
	Total	0.7%	0.3%	6.0%	0.2%	92.8%	100.0%
FIPOI	Femmes	-	3.2%	-	1.6%	25.4%	30.2%
	Hommes	1.6%	6.3%	7.9%	-	54.0%	69.8%
	Total	1.6%	9.5%	7.9%	1.6%	79.4%	100.0%
Fondation des Parkings	Femmes	-	0.5%	4.2%	-	35.1%	39.8%
	Hommes	-	2.6%	5.2%	-	52.4%	60.2%
	Total	-	3.1%	9.4%	-	87.4%	100.0%
Genève Aéroport	Femmes	0.2%	0.4%	1.6%	-	27.0%	29.2%
	Hommes	0.5%	1.0%	8.5%	0.3%	60.5%	70.8%
	Total	0.7%	1.4%	10.1%	0.3%	87.5%	100.0%
Hautes Ecoles Spécialisées	Femmes	0.2%	4.6%	1.2%	0.1%	42.2%	48.3%
	Hommes	0.3%	7.8%	0.7%	-	42.9%	51.7%
	Total	0.5%	12.5%	1.9%	0.1%	85.1%	100.0%
Hôpitaux Universitaires de Genève	Femmes	0.2%	4.0%	3.2%	0.3%	60.9%	68.6%
	Hommes	0.5%	3.8%	2.7%	0.4%	24.0%	31.4%
	Total	0.7%	7.8%	5.9%	0.7%	84.9%	100.0%
Hospice Général	Femmes	0.3%	0.8%	3.6%	0.2%	65.3%	70.2%
	Hommes	0.2%	1.3%	2.5%	0.3%	25.4%	29.8%
	Total	0.5%	2.0%	6.2%	0.5%	90.8%	100.0%
IMAD	Femmes	0.1%	0.6%	4.2%	0.3%	73.4%	78.6%
	Hommes	0.2%	0.5%	1.5%	0.5%	18.8%	21.4%
	Total	0.3%	1.1%	5.7%	0.7%	92.1%	100.0%
Palexpo SA	Femmes	-	1.6%	2.7%	10.2%	21.5%	36.0%
	Hommes	0.5%	4.3%	4.8%	8.1%	46.2%	64.0%
	Total	0.5%	5.9%	7.5%	18.3%	67.7%	100.0%
Services Industriels de Genève	Femmes	0.2%	0.5%	0.4%	1.0%	19.3%	21.4%
	Hommes	0.3%	1.7%	2.2%	5.5%	68.9%	78.6%
	Total	0.5%	2.2%	2.6%	6.6%	88.2%	100.0%
Transports Publics Genevois	Femmes	0.1%	0.3%	0.4%	2.3%	10.4%	13.6%
	Hommes	0.3%	1.5%	3.6%	7.9%	73.1%	86.4%
	Total	0.4%	1.8%	4.0%	10.3%	83.5%	100.0%
Université de Genève	Femmes	0.2%	6.6%	1.1%	1.6%	43.1%	52.6%
	Hommes	0.2%	12.9%	1.1%	2.8%	30.4%	47.4%
	Total	0.4%	19.6%	2.2%	4.4%	73.5%	100.0%

Un cadre est considéré « avec encadrement » lorsqu'il dirige une équipe. Les cadres intermédiaires qui n'ont pas d'équipe à diriger sont réunis avec les collaborateurs et collaboratrices dans la colonne 5.

³ Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, appliquée par la plupart des institutions.

Les institutions de formation supérieure présentent plusieurs spécificités. A l'Université, la proportion importante de cadres supérieurs avec encadrement est due à l'assimilation à cette catégorie des professeurs et professeurs ordinaires, personnel associé et assistant ainsi que des maîtres et maîtresses d'enseignement et de recherche qui ont des responsabilités managériales.

32 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité en personnes

Entité	1 - Membres dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Personnel et cadres intermédiaires sans encadrement	Total
Etat	43	635	554	636	17'383	19'251
EPI	6	3	53	2	820	884
FIPOI	1	6	5	1	50	63
Fondation des Parkings	-	6	18	-	167	191
Genève Aéroport	7	14	102	3	882	1'008
Hautes Ecoles Spécialisées	7	194	29	2	1323	1'555
Hôpitaux Universitaires de Genève	87	996	753	92	10'859	12'787
Hospice Général	6	24	73	6	1070	1'179
IMAD	7	25	123	16	2'004	2'175
Palexpo SA	1	11	14	34	126	186
Services Industriels de Genève	8	37	43	109	1'466	1'663
Transports Publics genevois	8	40	87	223	1814	2'172
Université de Genève	13	702	79	158	2'634	3'586
Total	194	2'693	1'933	1'282	40'598	46'700

2.7. Taux d'absence

33 - Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité

Entité	Maladie	Accident	Total
Etat	6.0%	1.0%	7.0%
Etablissements Publics pour l'Intégration	9.1%	1.6%	10.7%
FIPOI	4.0%	0.6%	4.6%
Fondation des Parkings	8.0%	1.6%	9.6%
Genève Aéroport	6.3%	1.2%	7.5%
Hautes Ecoles Spécialisées	3.5%	0.4%	3.9%
Hôpitaux Universitaires de Genève	7.9%	1.6%	9.6%
Hospice Général	6.5%	0.3%	6.8%
Institution genevoise de Maintien à Domicile	8.5%	1.9%	10.4%
Palexpo SA	3.7%	0.7%	4.3%
Services Industriels de Genève	4.5%	0.7%	5.2%
Transports Publics Genevois	8.5%	1.7%	10.1%
Université de Genève	3.1%	0.5%	3.5%

Le taux d'absence varie considérablement selon la nature des métiers exercés par les différentes entités. Certains taux élevés peuvent encore s'expliquer par les effets de la crise liée à la Covid, notamment au cours des premiers mois de l'année.

Chapitre 3 – Rémunération

La rémunération exprime le salaire brut annuel à 100%, y compris le 13^e salaire. Les primes et les indemnités sont prises en considération dans la seconde partie du tableau⁴.

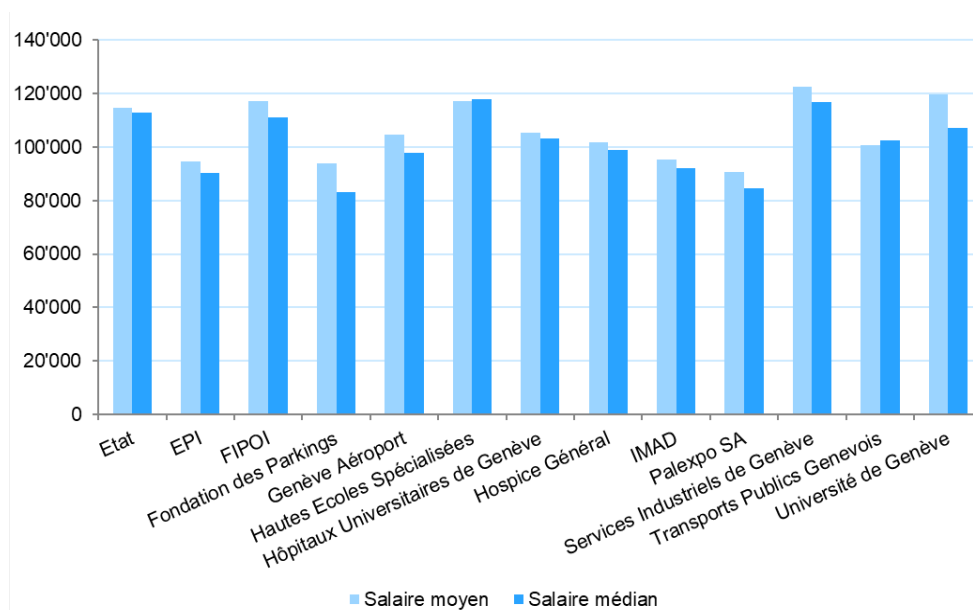
La plupart des institutions appliquent l'échelle des traitements de l'Etat intégrée à la LTrait⁵.

34 - Salaires moyen et médian par entité

Entité	Salaire		Salaire avec indemnités	
	moyen	médian	moyen	médian
Etat	114'747	112'778	118'987	117'165
EPI	94'711	90'224	96'907	92'177
FIPOI	117'266	111'230	117'312	111'276
Fondation des Parkings	94'060	82'958	94'863	84'065
Genève Aéroport	104'821	97'675	119'854	114'002
Hautes Ecoles Spécialisées	117'161	118'002	117'289	118'082
Hôpitaux Universitaires de Genève	105'388	103'332	106'846	104'567
Hospice Général	101'840	98'826	102'426	98'941
IMAD	95'457	92'067	97'610	94'177
Palexpo SA	90'620	84'500	91'113	85'517
Services Industriels de Genève	122'756	117'000	124'094	118'309
Transports Publics Genevois	100'742	102'637	101'714	103'192
Université de Genève	119'548	107'196	120'094	107'924

Par rapport à 2021, les salaires moyens ont généralement augmenté, dans une mesure le plus souvent inférieure à 1% et ce, dans le cadre du versement de l'annuité notamment.

35 - Salaires moyen et médian par entité (graphique)



4. Primes de naissance, primes d'ancienneté et gratifications dans les institutions qui les pratiquent, indemnités versées au personnel fixe pour des compétences additionnelles comme les langues ou en compensation de conditions de travail plus difficiles.

5. La Fondation des Parkings, Genève Aéroport, Palexpo, les SIG et les TPG ont leur propre échelle des traitements, dont certaines s'inspirent de celle de l'Etat.

Chapitre 4 - Conditions d'emploi

4.1. Travail à temps partiel

Un poste est considéré comme étant à temps partiel dès lors que le taux d'activité est inférieur à 90%.

36 - Répartition des effectifs en % par taux d'activité, par entité et par sexe

Entité	Sexe	Taux d'activité en %			
		1 Temps partiel II <50%	2 Temps partiel Ib de 50% à 74%	3 Temps partiel Ia de 75% à 89%	4 Temps plein 90% à 100%
Etat	Femmes	2.5	23.2	27.3	47.0
	Hommes	2.2	6.1	10.8	80.9
	Total	2.4	15.6	20.0	62.0
Etablissements Publics pour l'Intégration	Femmes	2.8	23.0	47.4	26.8
	Hommes	2.6	10.5	30.0	56.8
	Total	2.7	17.6	39.9	39.7
FIPOI	Femmes	-	15.8	36.8	47.4
	Hommes	-	4.5	0.0	95.5
	Total	-	7.9	11.1	81.0
Fondation des Parkings	Femmes	-	7.9	26.3	65.8
	Hommes	-	2.6	2.6	94.8
	Total	-	4.7	12.0	83.2
Genève Aéroport	Femmes	-	15.0	35.0	50.0
	Hommes	-	2.0	5.6	92.4
	Total	-	5.8	14.2	80.1
Hautes Ecoles Spécialisées	Femmes	18.5	34.1	23.6	23.8
	Hommes	19.0	27.9	16.2	36.9
	Total	18.8	30.9	19.7	30.6
Hôpitaux Universitaires de Genève	Femmes	1.8	18.4	32.3	47.6
	Hommes	1.2	6.0	13.2	79.7
	Total	1.6	14.5	26.3	57.6
Hospice Général	Femmes	0.8	20.3	40.7	38.2
	Hommes	1.1	6.8	12.8	79.2
	Total	0.9	16.3	32.4	50.4
Institution genevoise de Maintien à Domicile	Femmes	0.1	12.0	62.7	25.1
	Hommes	0.4	12.9	32.0	54.6
	Total	0.2	12.2	56.1	31.4
Palexpo SA	Femmes	-	6.0	10.4	83.6
	Hommes	-	2.5	3.4	94.1
	Total	-	3.8	5.9	90.3
Services Industriels de Genève	Femmes	1.4	13.8	23.6	61.2
	Hommes	0.0	0.8	3.2	95.9
	Total	0.3	3.6	7.6	88.5
Transports Publics Genevois	Femmes	0.0	6.1	12.5	81.4
	Hommes	0.2	1.2	5.1	93.6
	Total	0.1	1.8	6.1	91.9
Université de Genève	Femmes	14.3	29.8	18.0	37.9
	Hommes	16.8	18.6	9.0	55.5
	Total	15.5	24.5	13.7	46.3
Total Global	Femmes	3.3	21.0	31.1	44.5
	Hommes	3.4	7.3	10.9	78.4
	Total	3.3	15.0	22.3	59.4

4.2. Charges sociales

37 - Déductions sociales

Genre de déductions	Part employé	Part employeur
AVS/AI/APG	5.3%	5.3%
Assurance chômage	1.1%	1.1%
Assurance chômage solidarité (dès 148'201 CHF annuel)	0.5%	0.5%
Allocations familiales		2.4%
Assurance maternité	0.043%	0.043%
Assurance accidents non professionnels* ☐	entre 0.47% et 1.80%	entre 0% et 1.28%
Assurance accidents et maladies professionnels ☐		entre 0.16% et 3.46%
Contribution pour l'accueil de la petite enfance		0.07%

*Répartition part employé-employeur selon institution

Les déductions sociales sont, pour la plupart, identiques dans l'ensemble des institutions. Les déductions liées à la loi sur la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ne figurent pas dans ce tableau, car elles varient selon les statuts de personnel, y compris à l'Etat de Genève où elles ne sont pas les mêmes pour le personnel affilié à la CPEG et celui qui est affilié à la CP de la police et de la détention.

38 - Prévoyance

Entité	CPEG / CP Police	Autres solutions de prévoyance
Etat	oui	
Etablissements Publics pour l'Intégration	oui	
FIPOI	oui	
Fondation des Parkings	oui	
Genève Aéroport	oui	
Hautes Ecoles Spécialisées	en partie	en partie
Hôpitaux Universitaires de Genève	oui	
Hospice Général	oui	
Institution genevoise de Maintien à Domicile	oui	
Paexpo SA		oui
Services Industriels de Genève		oui
Transports Publics Genevois		oui
Université de Genève	oui	

La majorité des institutions décrites dans ce bilan social sont affiliées à la CPEG. La CP de la police ne concerne que l'Etat.

Liste des tableaux et graphiques

		page
1	Consommation des postes des magistrats, des fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève	8
2	Postes en équivalent temps plein par entité prévus au budget et consommés	9
3	Consommation des postes des magistrats et fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève, hors Petit Etat	9
4	Effectifs par entité (personne physique) et par sexe	10
5	Répartition de l'effectif	10
6	Structure des effectifs par sexe et par entité	11
7	Pyramide des âges – Grand Etat	11
8	Pyramide des âges – Petit Etat	11
9	Pyramide des âges – Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	13
10	Pyramide des âges – Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	13
11	Pyramide des âges – Fondation des Parkings	13
12	Pyramide des âges – Genève Aéroport	13
13	Pyramide des âges – Hautes écoles spécialisées (HES-SO)	13
14	Pyramide des âges – Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	13
15	Pyramide des âges – Hospice général	14
16	Pyramide des âges – Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	14
17	Pyramide des âges – Palexpo SA	14
18	Pyramide des âges – Services industriels de Genève (SIG)	14
19	Pyramide des âges – Transports publics genevois (TPG)	14
20	Pyramide des âges – Université de Genève	14
21	Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté	15
22	Effectifs par tranches d'années d'ancienneté (pourcents et nombres absolus)	15
23	Ancienneté par institution	15
24	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence	16
25	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total	16
26	Répartition des effectifs par institution, par nationalité et lieu de résidence	17
27	Taux de rotation en équivalent temps plein	18
28	Entrées en personnes (postes fixes)	18
29	Entrées de personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi (fixes et auxiliaires)	19
30	Sorties en personnes	19
31	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité et par sexe en %	20
32	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité en personnes	21
33	Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité	21
34	Salaires moyen et médian par entité	22
35	Salaires moyen et médian par entité (graphique)	22
36	Répartition des effectifs en % par taux d'activité, par entité et par sexe	23
37	Déductions sociales	24
38	Prévoyance	24